

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Présents : M. RONCERAY, RENAULT Yves, GOBE, DINE, RIGOLAND, ROUSSEL

Mmes COLET, GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, NOURY

Absents excusés : Mme MOREL, M. RENAULT Etienne

### **1°) Etude d'accessibilité**

M. le Maire indique au conseil que la loi sur le handicap rend obligatoire l'étude d'accessibilité de l'espace public. Les services de la Direction des Territoires ont proposé aux communes de la CCBM de lancer un appel d'offre commun pour la réaliser. Après ouverture des plis, le montant proposé à la commune de Landivy s'élève à 1 470 € H.T. soit 1 758,12 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil accepte.

### **2°) Demande de location de la salle la Pérelle**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de l'association « Moi bien être » de louer la salle de la Pérelle, afin d'organiser des séances collectives de coaching minceur-bien être. L'association propose une location mensuelle de 30 €, et un engagement de six mois.

Le conseil accepte à l'unanimité de louer cette salle à l'association « Moi bien être » au prix de 30€/mois pendant 6 mois, et autorise le maire et les adjoints à signer l'engagement de location.

### **3°) Peinture du stade**

M. le Maire présente aux membres du conseil la demande du club de football de prise en charge par la commune de l'acquisition de la peinture nécessaire au marquage des terrains, pour un coût de 449,20€ TTC.

Le conseil accepte par 12 voix pour et 1 abstention, 1 conseiller ne prenant pas part au vote, de prendre en charge la peinture du stade de football.

### **4°) Acquisition d'un tunnel pour les plantes**

Mme Agnès Noury, au nom de la commission fleurissement, propose l'acquisition d'un tunnel de forçage, qui permettrait d'importantes économies au service espaces verts.

Elle suggère de l'installer à la place du bâtiment préfabriqué et de l'ancien garage derrière la cantine.

Deux devis sont présentés au conseil pour un tunnel de 14 mètres :

- SEURL du Val de Loire à Vernantes (49) pour un montant de 2648,43€ HT

- Prétamo Calmel à La Framboisière (28) pour un montant de 3410,89€ HT

- Un troisième devis, fourni par téléphone, s'élève à 3 494,99 € HT

Le Conseil donne un avis favorable et charge M. le Maire, et la commission fleurissement, d'étudier le choix le plus pertinent.

### **5°) Aménagement ZA Madeleine**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il avait été décidé en séance du 3 novembre 2007 de verser une indemnité d'éviction à l'entreprise TURPIN Frères dès la libération de la parcelle qu'elle occupe à la ZA de la Madeleine.

Celle-ci vient de libérer le terrain et peut donc prétendre à une indemnité de 500,40 € pour 1 668 M<sup>2</sup>.

Dans le même temps, M. le Maire propose de verser une soulte pour le bois à M. et Mme Lucien Touroul de Savigny le Vieux d'un montant de 372€.

A l'unanimité, le conseil accepte ces deux engagements.

### **6°) Vente de parcelles à la Lortière**

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de vendre trois parcelles : n° xx à M XXXXXXXXXXXXXXXX, n° yy à M YYYYYYYYYY, et n° zz à M ZZZZZZZZZZZZZZ

A l'unanimité, le conseil accepte ces ventes

### **Vente de deux parcelles à la Lortière**

M. le Maire indique au Conseil qu'il est saisi de la demande d'un particulier d'acheter les deux parcelles n°xx et yy en vue d'y édifier un seul logement.

Il rappelle qu'il est prévu d'édifier un logement par parcelle.

M. Marcel Ronceray, adjoint, propose que lui soit facturé, en plus du prix du terrain, le coût des branchements (eaux usées, eaux pluviales, électricité, téléphone, eau potable) qui ne seront pas utilisés. pour un montant total d'environ 700 €HT ;

Le conseil municipal accepte par 13 voix pour. et 2 abstentions.

### **7°) Avancement de grade des employés communaux**

M. le Maire informe les membres du conseil que deux agents, actuellement agents de maîtrise au 11<sup>ème</sup> échelon, peuvent prétendre au grade d'agents de maîtrise principal à l'échelon 5, et qu'un agent, actuellement agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe, peut prétendre au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, échelon 4.

Il rappelle que la commission technique paritaire a donné un avis favorable à leur inscription au tableau, mais que cet avis n'engage pas la collectivité.

Il précise que l'acceptation de ces évolutions de carrière entraînerait la création, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, des postes correspondants, et dans le même temps, la suppression des postes actuels.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte de créer à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, deux postes d'agents de maîtrise principal à l'échelon 5 et un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à l'échelon 4, et de supprimer deux postes d'agent de maîtrise et un poste d'agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **8°) Illuminations de Noël**

M. Etienne RENAULT, adjoint, propose de poursuivre le programme d'acquisition de décorations à LED, Rue du Collège, Rue du Pâtis et au Lotissement du Brindeau.

Le montant total de ces décorations s'élève à 2 080 € TTC

A l'unanimité, le conseil accepte cet achat.

### **9°) Feu d'artifice**

M. Etienne RENAULT propose l'acquisition d'un feu sans sonorisation, au prix de 2 290 € TTC, à tirer le soir de la fête communale

A l'unanimité, le conseil accepte cet achat.

### **10°) Matériel d'entretien des terrains**

M. le Maire suggère au conseil l'acquisition d'un tapis métallique pour l'entretien des terrains (nivellement et finition).

Deux devis ont été sollicités, des Ets Guillebert (535 € HT) et des Ets Lefevre (570 € HT)

A l'unanimité, le conseil choisit de retenir l'offre des Ets Lefevre, demandant au maire de solliciter une baisse de prix à 535€ HT.

### **11°) Vêtements de travail**

M. le Maire propose l'acquisition, auprès des établissements XXXXXXXXXXXX de :

- une combinaison de pluie haute visibilité (veste +pantalon) à 68,16 € HT soit 80,52€ TTC pour chaque employé

- cinq polo (22,05€ HT soit 26,37€ TTC pièce) ou cinq T-shirt fluorescent (18,11€ HT soit 21,66€ TTC pièce) pour chacun des employés

Ces achats seront effectués chez

- une combinaison spécialement conçue, avec protection renforcée « blocage de chaîne » sur le devant (pour l'utilisation de la tronçonneuse) à 135€ HT soit 161,46€ TTC aux Ets Guillebert.

A l'unanimité, le conseil accepte.

### **12°) Vente d'herbe**

M. le Maire informe le conseil qu'il a passé une annonce de vente d'herbe (pour récolte de foin) à la Z.A de la Madeleine. Les offres devaient être déposées pour le 30 juin sous plis cacheté à la Mairie.

Il indique qu'il a reçu trois offres et propose de retenir la plus offrante, celle de M. René BESNARD, Atilly.

A l'unanimité, le conseil accepte.

### **13° Subvention boisson sans alcool**

M. le Maire rappelle que, lors d'une précédente réunion, le conseil avait décidé de verser une contribution de 0,50 € par consommation pour abaisser le prix des boissons sans alcool, à l'occasion de la fête de la musique. Il se réjouit du succès de cette opération, qui a augmenté de 20% la part de boisson sans alcool consommées ce soir là.

Il soumet l'état présenté par le bar « Le Louisiane », s'élevant à 158€.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser cette somme au bar le Louisiane.

### **14° Droit de préemption**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour la vente d'un immeuble situé 8, Lot. du Petit Marcilly

### **15° Questions diverses**

#### **- Internet à la maison des jeunes**

M le maire indique que la maison des jeunes souhaite un raccordement à l'Internet. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette installation.

### **Information : Choix des cabinets d'audit**

M. le Maire rappelle au conseil que, lors de la réunion du xx juin, il a été mandaté pour sélectionner l'offre la mieux disante pour la réalisation de l'audit industriel et financier d'une entreprise susceptible d'une reprise par les salariés.

Il l'informe qu'il a retenu :

SYNERGIE ACTION pour l'audit industriel pour un montant de 3750€ HT (frais inclus),

FIMECOR complétée par DIKAIOS, pour l'audit financier, d'un montant de 21 000€ HT soit au total 24 750€HT et 29 601€ TTC.

#### **- curage des fossés :**

M. Marcel RONCERAY et M. Yves RENAULT indiquent au conseil qu'en concertation avec les services de la Communauté de Communes, il sera procédé sur la route de la Gilleraye, au curage du fossé d'un seul côté de la voie sur certaines parties, et à l'aménagement d'une nouvelle zone de croisement, qui nécessitera un échange de terrain avec l'un des riverains.

J-P DUPUIS